



## Communiqué de Presse

### CHPC, PCC & Co... : 2017 : une année phare pour la coopération dans le Cotentin entre le CHPC et la PCC avec la naissance du groupement « Partenaires Santé du Cotentin »

#### Contexte

En 2015, eu égard au contexte démographique médical et aux besoins de santé de la population du Cotentin sur lesquels les deux établissements partagent la même analyse, l'Agence Régionale de Santé invitait les deux établissements de Santé de Cherbourg, l'hôpital public (CHPC) et la polyclinique privée (PCC), dans leur contrat respectif d'objectifs et de moyens (CPOM) signé avec l'Agence, à s'engager dans une coopération accrue.

Deux ans après l'inscription à l'agenda de cet engagement, les directions des deux établissements se réjouissent de la concrétisation de leur partenariat qui va leur permettre de passer à la phase active.

#### Collaboration

L'accord cadre, signé entre les deux établissements le 26 Janvier 2017, a permis de formaliser officiellement leur alliance et leur coopération renforcée, au-delà de celle préexistante organisée notamment autour de la permanence des soins, pour développer des filières de soins coordonnées en particulier dans le domaine de la cancérologie afin d'éviter la fuite des patients, et de conserver les autorisations nécessaires présentes sur le territoire.

#### Coopération

Cet accord devait se traduire par la création d'une entité juridique dite « Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) », permettant de matérialiser l'alliance des établissements privés et publics de santé.

Ce GCS dénommé « **Partenaires Santé du Cotentin** » et autorisé par l'ARS Normandie en Juin 2017 vient d'obtenir son numéro FINESS le 12 octobre 2017 validant ainsi son existence juridique.

Ce groupement de moyens va faciliter la coopération entre les deux structures en permettant dès sa création notamment des recrutements communs et des activités chirurgicales et médicales dites « croisées » ; ce second volet des prestations médicales croisées consiste à faire accéder les praticiens de l'un des deux plateaux techniques à l'autre plateau technique et ce, en toute sécurité assurantielle, financière et juridique tant pour les praticiens que pour les patients.

#### Commission Médicale Commune

Une première Commission Médicale d'Etablissement (CME) commune aux deux Etablissements de Santé s'est réunie le 13 septembre dernier pour informer les communautés médicales des deux établissements du potentiel d'activités croisées envisageables et développer une stratégie médicale commune.

A cette fin, le GCS a fait réaliser une nouvelle étude des fuites du territoire. Elle confirme le volume de ces dernières (en moyenne 25%) ainsi que les spécialités chirurgicales connues les plus touchées, pour lesquelles le CHU, et plus globalement le plateau caennais, est le premier site d'adressage hors territoire.

Elle met en évidence enfin que les spécialités où la coopération est la meilleure (gynécologie-obstétrique et chirurgicale, oncologie, uro-néphrologie) sont aussi celles où les patients sont traités en plus grand nombre au sein du territoire.

## Actions en cours et à venir du groupement

Le GCS « **Partenaires Santé du Cotentin** » comme écrit ci-dessus s'attache dès à présent à mener des actions en matière de recrutement médical commun aux deux structures soit directement soit en renforçant sa notoriété en mettant en avant l'attractivité médicale du territoire du Cotentin.

Parmi ces actions fortes, un contrat a été signé cet été entre le GCS Partenaires Santé Cotentin et un cabinet de recrutement. Ce dernier recherche pour l'un ou l'autre des 2 établissements, la possibilité de partage entre secteur public et secteur libéral pouvant être un élément supplémentaire d'attractivité pour de futurs médecins. Dans la même ligne, un site web dédié au recrutement médical est en cours de finalisation : il est destiné à contenir les annonces des médecins recherchés (alimenté par les deux établissements) et permettre un traitement concerté des curriculum vitae ; il doit faciliter par ailleurs l'exercice mixte (à la fois salarié public et libéral) si le médecin est intéressé.

Enfin, le GCS vient de retenir une agence de communication. Dont l'objectif est d'élaborer une stratégie de « démarchage » de professionnels de santé et d'attractivité via les réseaux sociaux et professionnels. Prenant la suite des actions déjà entreprises sur le territoire avec les collectivités, ces actions et plus particulièrement la stratégie de communication peuvent s'ouvrir à d'autres partenaires, que ce soit les collectivités ou d'autres acteurs de santé.

L'objectif reste le même : déclencher l'envie de nous rejoindre et répondre aux défis de la démographie médicale.